



GUIDE DE ROUTE



CHRONO 47
(NOUVELLE AQUITAINE)
DIMANCHE 1^{ER} MAI 2022



COUPE DE FRANCE HOMMES Chrono 47

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Liste des clubs N1 engagés	6

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	7-8
Itinéraire / Horaires	9
Plan du site Départ / Arrivée	10-11
Règlement	12-14
Mesures sanitaires	15
Contacts	16
Partenaires	17



ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 4^{ème} manche de Coupe de France Femmes est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
Jean-Marie BERTON
- ▶ **Président du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Joël ALIES
Commissaire 1	Didier ROUSSEAU
Commissaire 2	Didier TIFFON
Juge à l'arrivée	Pascal MAURICETTE
Commissaire moto 1	Cyrielle SERVAT
Commissaire moto 2	Nicolas SIGAL
Chronométrateur 1	Alain VANDAL
Chronométrateur 2	Aurélie SIMONNET

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs « National », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum. Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB.

Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants), seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC. Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE NATIONALE 1

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N1 2021 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 1.

6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont deux coureurs français âgés de moins de 26 ans au minimum obligatoirement,

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 1^{er} mai 2022 à Vianne (47).

RADIO—TOUR

Le service sera assuré par Assistance Sports Médias. Fréquence radio = 157,550 MHz.

CLASSEMENTS

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4^{ème} coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Classement de l'épreuve :

- ▶ Classement de l'épreuve : les 3 premières équipes
- Leader de la Coupe de France des clubs N1 après la 3^{ème} épreuve.

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité de l'association, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr

PROTOCOLE

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium d'arrivée.

A l'issue de l'épreuve, les équipes suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve
- ▶ L'équipe leader de la coupe de France N1 après la 3^{ème} manche

ANTIDOPAGE

Local - Mairie de Vianne - 4 Place des Maronniers - 47 230 Vianne

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret - Code promo. CHRONO 47
- ▶ Gîtes de France www.gitesdefrance47.com / Code promotionnel « CHRONO47 »

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

Date	30/04/22
Horaire	A partir de 14h
Lieu	Salle des fêtes - Espace Jourdain de L'isle

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Horaire	16h
Lieu	Salle Milou Tonin

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Horaire	A partir de 17h
Lieu	Salle des fêtes - Espace Jourdain de L'isle

PERMANENCE

Date	01/05/22
Horaire	A partir de 07h
Lieu	Salle des fêtes - Espace jourdain de L'isle

DÉPART DE L'ÉPREUVE

Date	01/05/22
Horaire prévu	13 h 45
Lieu	Ligne de départ – Place de la mairie

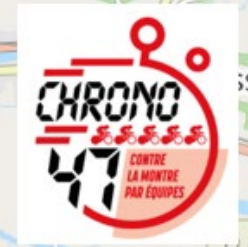
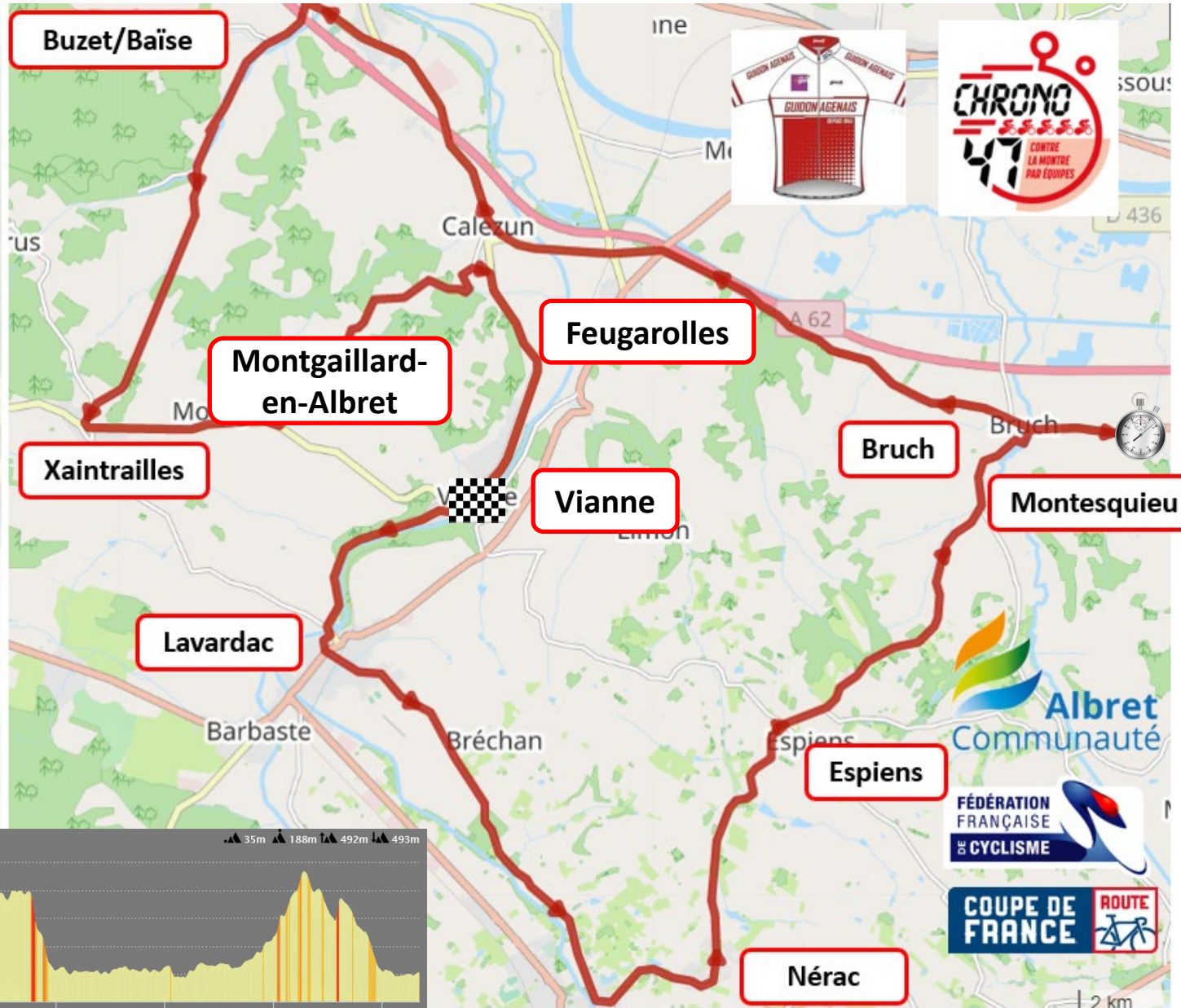
LOCAL ANTI-DOPAGE

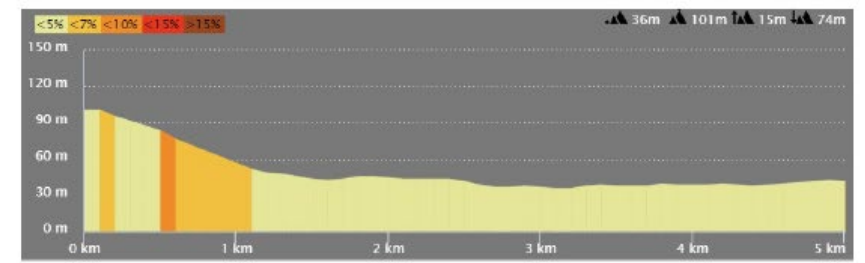
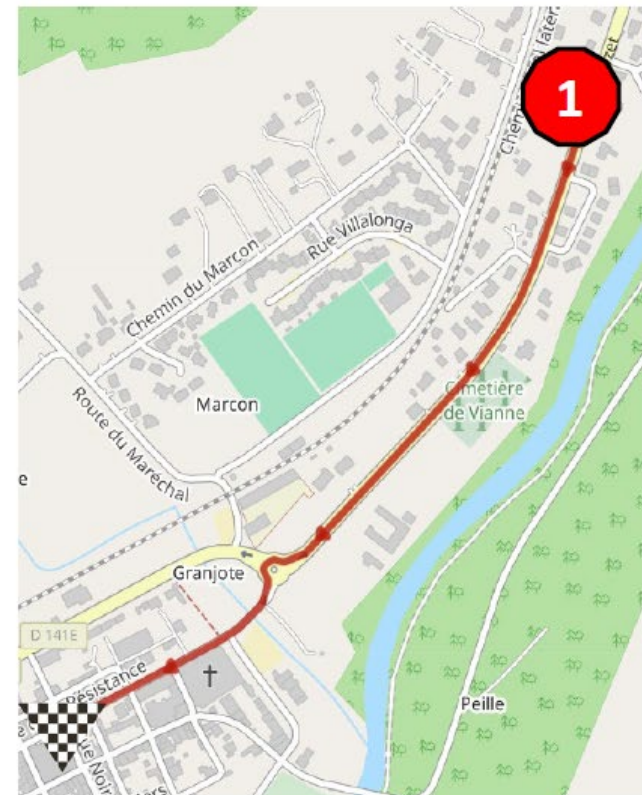
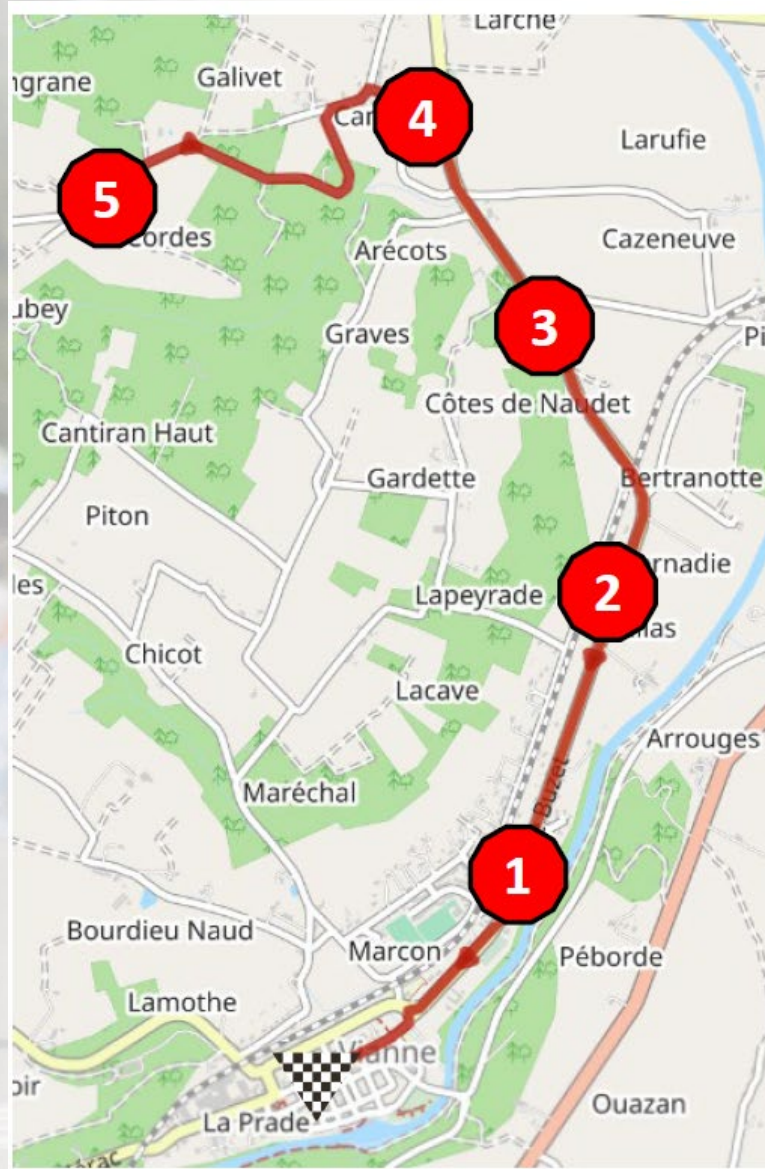
Lieu	Mairie de Vianne – 4 Place des Maronniers – 47 230 Vianne
------	---

LISTE DES 27 CLUBS N1 HOMMES ENGAGES



AMICALE CYCLISTE BISONTINE	A.P.O.GÉ CYCLISTE TEAM U CUBE 17	AVC AIX EN PROVENCE	BOURG AIN CYCLISME	CC ETUPES LE DOUBS PAYS DE MONTBELIARD
CHAMBERY CYCLISME FORMATION AG2R CITROËN U23 TEAM	CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME	COTES D'ARMOR MARIE MORIN - U	CYCLO CLUB NOGENT SUR OISE	DINAN SPORT CYCLING
DUNKERQUE LITTORAL CYCLISME	ESPOIR CYCLISTE SAINT ETIENNE LOIRE	GSC BLAGNAC VELO SPORT 31	GUIDON CHALETTOIS	LAVAL CYCLISME 53
OCCITANE CYCLISME FORMATION	OCEANE TOP 16	OC LOCMINE WB FYBOLIA MORBIHAN	PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE	PHILIPPE WAGNER CYCLING
SCO DIJON TEAM MATERIEL-VELO.COM	SOJASUN ESPOIR AC NOYAL CHATILLON	VCP LOUDEAC	VELO CLUB VAULX EN VELIN	VELO CLUB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
VELOCE CLUB ROUEN 76	VENDEE U PAYS DE LA LOIRE			



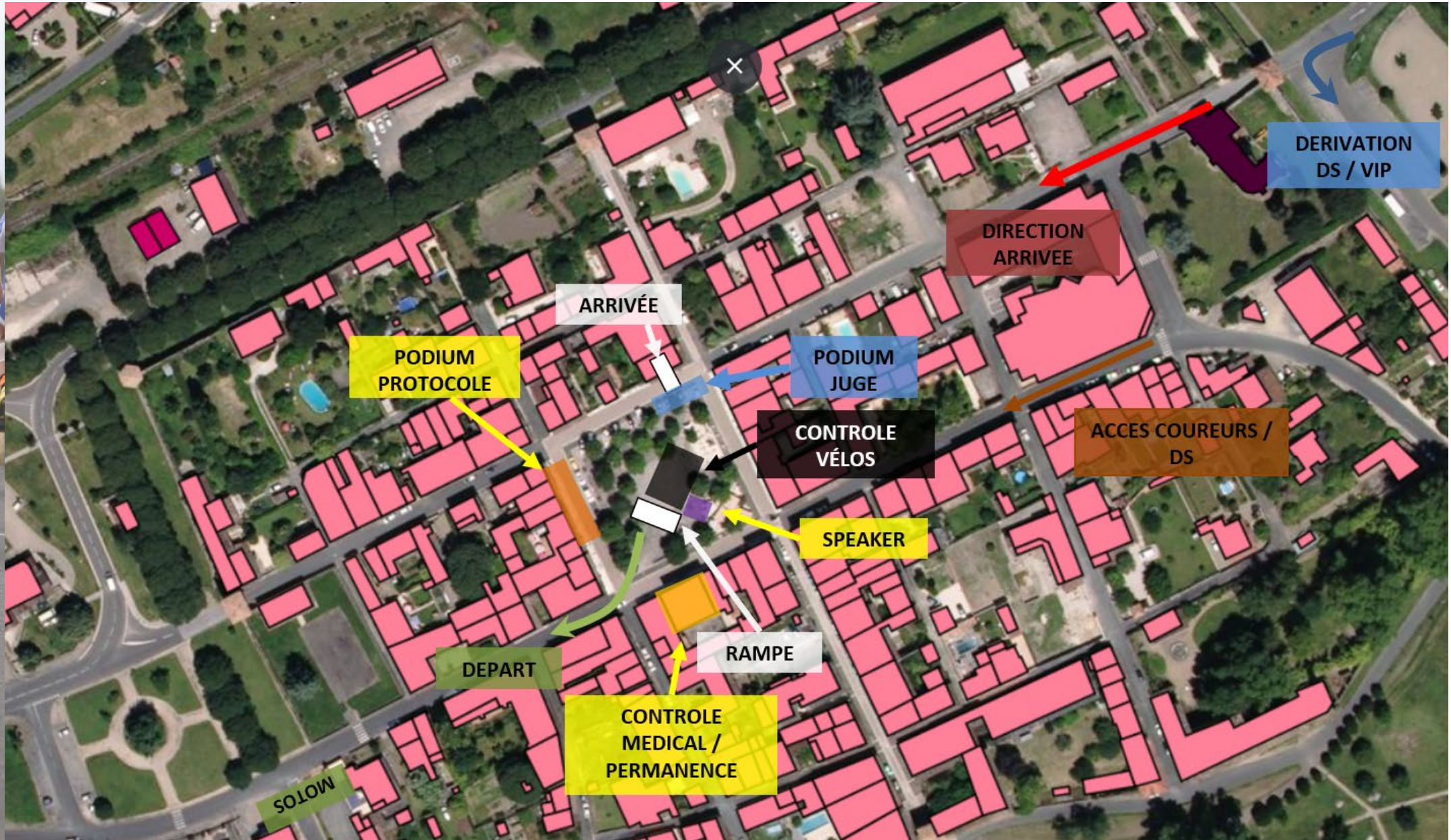


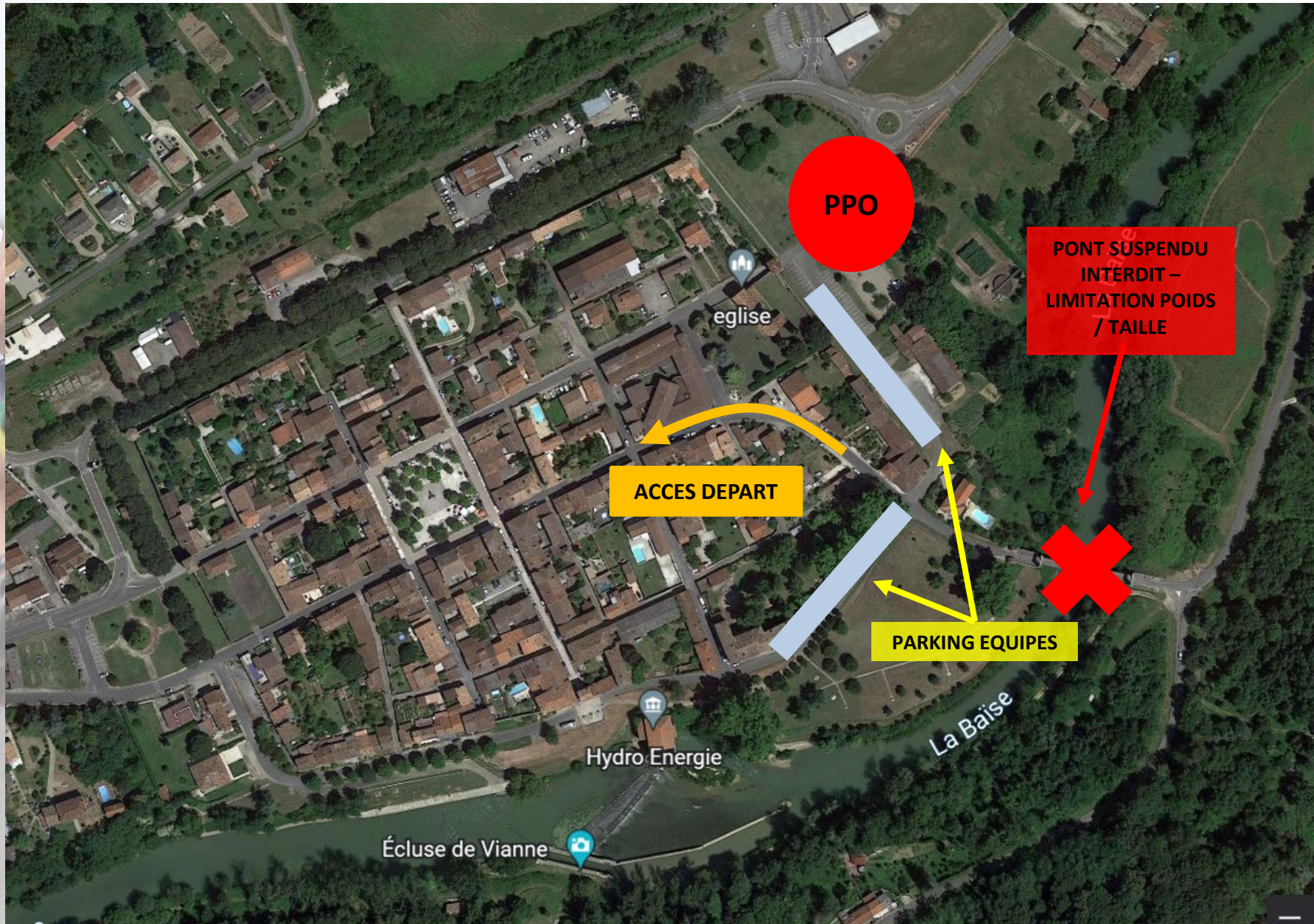
ITINÉRAIRE – Coupe de France Hommes N1

PREMIERE ÉQUIPE

DERNIERE ÉQUIPE

KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	COMMUNES	ITINÉRAIRE	PREMIERE ÉQUIPE			DERNIERE ÉQUIPE		
				44	46	48	44	46	48
0	53,0	VIANNE	DEPART CLM – Place de la Mairie	13:45	13:45	13:45	15:06	15:06	15:06
0,3	52,7	VIANNE	Rue du 8 mai 1945	13:45	13:45	13:45	15:06	15:06	15:06
0,6	52,4	VIANNE	Intersection Avenue de la Prade / D 642 /// Courbe à gauche	13:46	13:46	13:46	15:07	15:07	15:07
3,2	49,8	VIANNE	Intersection D 642 / D 930 /// Virage à droite	13:50	13:50	13:49	15:11	15:11	15:10
3,4	49,6	LAVARDAC	Intersection D 930 / D 258 /// Virage à gauche (virage en épingle)	13:50	13:50	13:50	15:11	15:11	15:11
3,6	49,4	LAVARDAC	D 258 /// Passage à niveau (tout droit)	13:50	13:50	13:50	15:11	15:11	15:11
9,7	43,3	NERAC	Intersection D 258 / D 136 /// Rond-point (courbe à gauche)	13:59	13:58	13:58	15:20	15:19	15:19
10,1	42,9	NERAC	D 136 /// Rond-point (prendre tout droit)	14:00	13:59	13:58	15:21	15:20	15:19
13,6	39,4	ESPIENS	D 136 /// Tout droit	14:05	14:03	14:02	15:26	15:24	15:23
20,4	32,6	BRUCH	Intersection D 136 / Allée du Truc /// Prendre à droite	14:14	14:11	14:09	15:35	15:32	15:30
20,5	32,5	BRUCH	Allée du foirail // Tout droit	14:14	14:12	14:10	15:35	15:33	15:31
20,8	32,2	BRUCH	Intersection Allée du foirail / Allée du Paravis /// Prendre à droite	14:15	14:12	14:11	15:36	15:33	15:32
20,9	32,1	BRUCH	Intersection Allée du Paravis / D 119 /// Prendre à droite (séparateur de chaussée)	14:15	14:13	14:11	15:36	15:34	15:32
22,1	30,9	MONTESQUIEU	Intersection D 119 / Z.A. de Montesquieu /// Prendre à droite (séparateur de chaussée)	14:17	14:15	14:12	15:38	15:36	15:33
22,7	30,3	MONTESQUIEU	Intersection Z.A. de Montesquieu / D 119 /// Prendre à gauche (séparateur de chaussée)	14:18	14:16	14:13	15:39	15:37	15:34
23,3	33,1	FEUGAROLLES	Intersection D 119 / D 930 /// Rond-point (prendre tout droit)	14:29	14:25	14:22	15:48	15:46	15:43
29,7	23,3	FEUGAROLLES	Intersection D 119 / D 642 /// Tout droit	14:32	14:28	14:25	15:51	15:49	15:46
34,8	18,2	BUZET / BAISE	D 108E /// Tout droit (ralentisseurs/passage étroit)	14:34	14:32	14:29	15:54	15:52	15:50
35,8	17,2	BUZET / BAISE	Intersection D 108E / D 108 /// Prendre à gauche	14:35	14:33	14:31	15:55	15:53	15:51
42,3	10,7	XAINTRAILLES	Intersection D 108 / D 141 /// Prendre à gauche	14:44	14:41	14:40	16:04	16:01	16:00
45,2	7,8	MONTGAILLARD	Intersection D 141 / C1 /// Prendre à gauche (route étroite)	14:49	14h45	14h44	16:09	16:05	16:04
49,3	3,7	CALEZUN	Intersection Route de Montgaillard / Route de Cantiran /// Prendre à droite	14:55	14:50	14:49	16:15	16:10	16:09
49,6	3,4	CALEZUN	Intersection route de Cantiran / D 642 /// Prendre à droite	14:55	14:50	14:49	16:15	16:10	16:09
51,8	2,2	VIANNE	D 642 /// Passage à niveau (tout droit)	14:56	14:52	14:50	16:16	16:12	16:10
52,7	0,3	VIANNE	D 642 /// Rond-point par la gauche (tout droit)	14:57	14:54	14:52	16:17	16:14	16:12
0,3	0,0	VIANNE	Rue de la Résistance /// Tout droit (portion pavé – passage étroit)	14:57	14:54	14:52	16:17	16:14	16:12
			Arrivée CLM – Rue de la Résistance	14:57	14:54	14:52	16:17	16:14	16:12





Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (4^{ème} manche de la COUPE DE France HOMMES, 3^{ème} manche de la COUPE DE France DAMES, 2^{ème} manche de la COUPE DE France JUNIORS) est organisé par le Guidon Agenais - 1050, Avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le dimanche 1^{er} mai 2022.

Le départ sera donné à 13h45 pour une distance de 53,000km.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 1.12, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 1. Cette course fait également partie du Challenge Raymond Poulidor ACCDN ROCC (Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes).

Un coureur de 1^{ère} catégorie appartenant le 15 février à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

Cas particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N avant le 1^{er} mars, appartenant à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupes de France.

WILDS CARDS -

Les organisateurs de la Coupe de France N1 auront la possibilité d'obtenir 1 Wild Card parmi les cas présentés ci-dessous et dans le respect de la procédure indiquée ci-dessous.

Dans ces cas ci-dessous, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard. La Commission Nationale Route dispose d'un délai de 8 jours (après réception de la demande) pour se prononcer. La Commission Nationale Route se réserve le droit de refuser une Wild - Card si l'enjeu sportif y est perturbé. Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve.

- Equipes de clubs
- Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve.
- Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur).

Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France des clubs de Nationale 1, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci.

La répartition des points est la suivante : 60 à la 1^{ère} équipe, 45 à la 2^{ème} équipe, 40 à la 3^{ème} équipe, 35 à la 4^{ème} équipe, 32 à la 5^{ème} équipe, 30 à la 6^{ème} équipe, 28 à la 7^{ème} équipe, 26 à la 8^{ème} équipe, 24 à la 9^{ème} équipe, 22 à la 10^{ème} équipe, 20 à la 11^{ème} équipe, 18 à la 12^{ème} équipe, 16 à la 13^{ème} équipe, 14 à la 14^{ème} équipe, 12 à la 15^{ème} équipe, 10 à la 16^{ème} équipe, 8 à la 17^{ème} équipe, 6 à la 18^{ème} équipe, 4 à la 19^{ème} équipe, 2 à la 20^{ème} équipe.

Article 4 : Engagements

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs « National », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager OBLIGATOIREMENT par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J -6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum. 10 Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB. Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve. Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants), seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC. Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

Engagement : 10 € par coureur,

Article 5 :

La permanence se tiendra la veille, le 30 avril 2022 à partir de 14 h - Salle des Fêtes, Espace Jourdain de l'Isle, VIANNE 47 230. La réunion des Directeurs sportifs sera organisée le même jour à 16 h dans la Salle Milou Tonin.

A partir de 17 heures, les équipes devront participer à la présentation des équipes organisée selon un planning déterminé par le comité d'organisation et qui sera communiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.

Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le 30 avril 2022 après-midi, à la disposition des équipes à la permanence pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.

La permanence le dimanche 1^{er} mai 2022 se tiendra à VIANNE dans la salle des fêtes jusqu'à 17 h 30.

Article 6 :

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule.

En raison de la privatisation des routes, la mise en place des déviations se fera 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} équipe juniors le matin soit à 08 h 15 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N1 l'après-midi soit à 13 h 15. Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées de prendre les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Pour des raisons de limitation en tonnage et de gabarits (pont suspendu), les camions ateliers ne pourront pas se rendre à Vianne par la D642E.

Article 7 : Parkings

Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition à cet effet afin de laisser le site propre.

La zone de départ se situe sur la Place de la Mairie et les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.

Article 8 :

L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci après :

1. Les équipes non classées (et équipes invitées) à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.
2. Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.

Le départ des équipes sera donné toutes les 3 minutes.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4^{ème} coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 3 coureurs, aucun point ne serait distribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.

L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

Article 9 :

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 :

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 :

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune).

Article 12 :

La prise du temps intermédiaire se fera au Km 22,400 dans la Zone Artisanale Larqué à Montesquieu.

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 :

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 :

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Les ambulances AGENAISES seront positionnées par ce-dernier. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 :

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour - Fréquence 157,550 MHZ.

Article 17 :

Le départ est donné de 3 minutes en 3 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.

Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ derrière la rampe de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 :

A l'arrivée, les véhicules suiveurs seront déviés à droite, 200 m avant la ligne d'arrivée.

Article 19 : Mesures Covid

Les mesures appliquées le jour de la manifestation se référeront aux mesures éditées par les instances ministérielles se trouvant sur le lien ci-après : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Article 20 :

Le contrôle médical sera situé à la Mairie de Vianne. L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis la ligne d'arrivée.

Article 21 :

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium du protocole.

Puis pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

- Les 3 premières équipes
- La 1^{ère} équipe leader de la Coupe de France N1 à l'issue de la 3^{ème} manche.

L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes

Arrivée : 269 € à la 1^{ère} place, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 40 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.

Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.

Article 23 : Environnement

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 24 :

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.



COVID - 19

REFERENT COVID-19

Un référent Covid est présent sur la manifestation, son rôle étant de veiller au bon respect des consignes sanitaires en vigueur le 30 avril et le 1^{er} mai 2022.

Jean-Marie BERTON - 06.09.41.44.00

MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Les mesures appliquées le jour de la manifestation se référeront aux mesures éditées par les instances ministérielles se trouvant sur le lien ci-après :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

BERTON Jean-Marie
Tél : 06.09.41.44.00
Mail :
president.guidon.agenais@gmail.com

GASTOU Catherine
Tél : 06.07.96.64.60
Mail : catherine.gastou@free.fr



Liste des hôpitaux

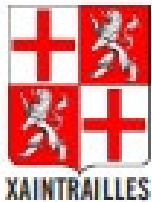
Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve - AGEN	05.53.69.70.71
Clinique Esquirol - Saint Hilaire - 1 Rue du Dr et Mme Delmas - AGEN	05.53.47.47.47
Centre Hospitalier - 80 Allée d'Albret - NERAC	05.53.97.61.00



St Pierre de Buzet



Ambrus





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a_fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33
(0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-
en-Yvelines 1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>